Bulletin du Réseau des femmes parlementaires des Amériques

MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE

Chères collègues,

L'année 2014 a été marquée par un travail intense, au niveau continental, au profit des droits des femmes et des filles. Nous avons commémoré le 20e anniversaire de la Convention de Belém Do Pará, instrument international dans lequel les 32 pays signataires du continent se sont engagés à mettre en œuvre de nombreuses actions afin de prévenir, de sanctionner et d'éradiquer la violence à l'égard des femmes.

Durant la prochaine année, nous aurons un agenda international extrêmement important, puisque seront abordés des thèmes fondamentaux en matière de droits des femmes et des jeunes filles, tel que le bilan des Objectifs du Millénaire pour le développement, le Programme de développement pour l'après-2015 et la Plate-forme d'action de Beijing+20.

DANS CE NUMÉRO

Message de la Présidente 1
Nouvelles du Réseau 2
Comité exécutif 2013-2015 6
Contribution des membres
- Rita de Santis 7
- Liza Prado 9
- Diva Hadamira Gastélum ... 10
- Alicia V. Gutierrez 11

Les années 2014 et 2015 nous offrent l'opportunité de réaliser une évaluation en profondeur des objectifs, indicateurs et programmes adoptés, en vue de déterminer l'agenda et les actions à poursuivre.

En tant que parlementaires du continent et représentantes de nos pays, nous devons être conscientes des nombreux défis que nous devrons affronter. Dans ce contexte, nous devons relever le défi de continuer d'établir des liens avec diverses organisations internationales et de renforcer les accords de collaboration déjà établis. L'échange de bonnes pratiques, tout comme l'analyse des thèmes d'intérêts communs, sont fondamentaux afin de poursuivre la consolidation de notre Réseau.

Le nouveau cadre mondial qui sera établi en 2015 doit être fondé sur les obligations internationales en matière de droits humains. Nous aurons un rôle essentiel à jouer dans l'application et le suivi des cibles qui seront proposées et établies. En tant que parlementaires, il est fondamental que nous fassions entendre notre voix, à travers le travail réalisé. Je vous invite à réaffirmer notre engagement à continuer de positionner la Confédération parlementaire des Amériques et son Réseau des femmes, comme une organisation efficace et dynamique, préparée à affronter les défis auxquels notre continent est confronté.

Il nous revient de continuer de travailler pour que le Réseau continue de croître et d'étendre son influence. Nous devons être fières que le Réseau soit devenu un acteur indispensable pour la promotion des positions et des préoccupations des femmes des Amériques. Les leçons apprises sont nombreuses, mais les responsabilités et les engagements envers les femmes et les jeunes filles que nous représentons le sont encore plus.

Diva Hadamira Gastélum
Sénatrice de la République des États-Unis mexicains

Discours de l'Honorable Sharon Ffolkes Abraham
CE du Réseau - Montego Bay, 29 mars 2014

Publié et édité par :
Secrétariat du Réseau des femmes parlementaires des Amériques de la COPA

1050, rue des Parlementaires
Édifice André-Laurendeau, 4e étage
Québec (Québec) G1A 1A3 CANADA
Téléphone: 1 418 644-2888
Télécopieur : 1 418 643-1865

NOUVELLES DU RÉSEAU DES FEMMES

COMITÉ EXÉCUTIF DU RÉSEAU
Montego Bay, Jamaïque, 29 mars 2014

La XXVII[e] Réunion du Comité exécutif de la COPA et la Réunion du Comité exécutif du Réseau des femmes parlementaires des Amériques se sont tenues les 29 et 30 mars dernier à Montego Bay, en Jamaïque.

Lors de la réunion du Comité exécutif du Réseau des femmes, environ 35 parlementaires de la Jamaïque, d'Haïti, du Mexique, de l'Argentine, du Costa Rica et du Paraguay étaient présentes. La rencontre a été présidée par la Sénatrice Diva Gastélum Bajo, présidente du Réseau des femmes de la COPA. Étaient également présentes M[me] Alicia Verónica Gutiérrez, députée de la province de Santa Fe, Argentine, et représentante du Cône Sud au comité exécutif du Réseau, M[me] Mireya Zamora, députée du Costa Rica et représentante régionale de l'Amérique centrale au comité exécutif. À cette occasion, l'Honorable Sharon Ffolkes Abrahams, députée de la Jamaïque et hôte de la réunion, est également devenue membre du comité exécutif à titre de représentante de la région des Caraïbes.

Au moment de prononcer leurs mots de bienvenue, M[mes] Gómez et Gastélum ont toutes deux souligné l'importance du travail accompli par le Réseau des femmes, tout comme la nécessité de continuer de proposer des thèmes qui bénéficient aux femmes du continent. M[me] Gómez a réaffirmé son engagement à appuyer les travaux du Réseau et à poursuivre les actions pour atteindre une plus grande autonomisation des femmes des Amériques.

La députée Mireya Zamora entourée de la Présidente de la COPA et de la Présidente du Réseau

Durant les travaux du comité exécutif du Réseau des femmes parlementaires des Amériques, Montego Bay, 29 mars 2014

DES NOUVELLES DE LA BOLIVIE

Pour la première fois, les femmes boliviennes ont conquis 48 % des sièges de l'Assemblée législative plurinationale (ALP) à l'occasion des élections générales qui se sont tenues le 12 octobre 2014. Au total, 81 députées feront partie de la nouvelle législature. Les femmes occuperont 16 des 36 sièges disponibles au Sénat (44 %), alors qu'à la Chambre des députées, elles occuperont 65 des 130 sièges disponibles, un record historique de 50 % de représentation.

La Sénatrice Diva Gastélum Bajo, présidente du Réseau, a ensuite procédé à l'ouverture de la réunion et à l'approbation des comptes rendus de la réunion du comité exécutif et de la XIe Réunion annuelle, qui se sont tenues les 13 et 14 octobre 2013 à Brasilia, au Brésil. La présidente a également présenté son rapport des activités ayant eu lieu d'octobre 2013 à mars 2014, ainsi que la nouvelle mise en page du Bulletin du Réseau des femmes. Le rapport du Secrétariat du Réseau a été déposé et approuvé à cette occasion.

La présidente du Réseau a également présenté le rapport portant sur sa participation au Séminaire interparlementaire sur le 20e anniversaire de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing, qui s'est tenu les 21 et 22 janvier 2014 à Québec.

Les participantes à la Réunion du comité exécutif du Réseau des femmes parlementaires des Amériques
29 mars 2014, Montego Bay, Jamaïque

En outre, la réunion a permis d'approuver le Plan de travail 2013-2015 et de nommer trois rapporteures sur les thèmes d'étude suivants : 1) Suivi sur les Objectifs du millénaire, le Programme de développement de l'après-2015 et le 20e anniversaire de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing par Mme Diva Gastélum Bajo, 2) l'impact des changements climatiques sur les femmes par Mme Sharon Ffolkes Abraham et 3) les droits sexuels et reproductifs des femmes par Mme Alicia Gutiérrez.

La rencontre s'est poursuivie avec deux conférences. Mme Leith Dunn, docteure et professeure à l'Institut des Études du Genre et de Développement de l'Université West Indies, a offert une présentation sur « La violence contre les femmes et la structure de supervision pour réduire la violence contre les femmes » lors de laquelle elle a fait état de l'expérience de la Jamaïque en la matière et des nombreux défis auxquels sont confrontées les femmes jamaïcaines.

La seconde conférence fut présentée par Mme Shauna Fuller Clarke, co-fondatrice et directrice de la fondation B.A.S.E, sur le thème « Le programme de sensibilisation et d'appui à l'endométriose ». Elle a partagé son expérience en tant que personne atteinte de cette maladie, ainsi que les objectifs de la fondation et les nombreuses activités mise de l'avant par celle-ci.

La réunion du comité exécutif a également permis de préparer la XIIe Réunion annuelle et de présenter le livre « Les pionnières du suffrage dans les Amériques ». La clôture de la réunion a été prononcée par M. Gerardo Lozano Arredondo, ambassadeur du Mexique en Jamaïque, qui a souligné l'importance pour les parlementaires de continuer à travailler pour le bien-être des femmes du continent.

Les travaux du comité exécutif du Réseau des femmes ont été suivis, le 30 mars, par ceux du comité exécutif de la COPA. Lors de la cérémonie d'ouverture étaient présents la sénatrice Zulma Gómez, présidente de la Confédération parlementaire des Amériques, la sénatrice Diva H. Gastélum Bajo, présidente du Réseau des femmes de la COPA, l'Honorable Sharon Ffolkes Abrahams, députée et hôte de la réunion, M. Arnaldo Brown, ministre d'État aux Affaires extérieures et au Commerce et M. Michael Peart, président de la Chambre des représentants de la Jamaïque.

Les travaux de la fin de semaine se sont conclus par une allocution de l'Honorable Portia Simpson-Miller, première ministre de la Jamaïque, qui a réaffirmé l'importance de l'implication de son pays au sein de la Confédération parlementaire des Amériques. Mme Simpson-Miller a mis l'accent sur les travaux réalisés par le Réseau des femmes, ainsi que sur les nombreux défis auxquels les femmes des Amériques sont encore confrontées. Finalement, elle a souligné la nécessité de renforcer la présence de la COPA dans les Amériques et de poursuivre la mise sur pied de ce type d'espace d'interaction au niveau continental.

La présidente du Réseau, Mme Diva Gastélum Bajo, entourée de M. Michael Peart, Président de la Chambre des Représentants du Parlement de la Jamaïque, et de l'Honorable Sharon Ffolkes Abrahams, députée de la Jamaïque et hôte de la réunion

SÉMINAIRE INTERPARLEMENTAIRE SUR LE 20E ANNIVERSAIRE DE LA DÉCLARATION ET DU PROGRAMME D'ACTION DE BEIJING

Québec, 21 et 22 janvier 2014

Le séminaire a réuni environ 70 participantes, dont des membres des réseaux des femmes parlementaires de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF), de l'Association parlementaire du Commonwealth (APC) et de la Confédération parlementaire des Amériques (COPA). À cette occasion, la présidente du Réseau des femmes parlementaires des Amériques, la sénatrice Diva Gastélum Bajo, était présente, accompagnée de la députée Rachel Marques, de l'État de Ceará, au Brésil, et de la députée Marie Bouillé de l'Assemblée nationale du Québec.

Intervention de la Présidente durant le Séminaire

Le séminaire constituait l'amorce du processus de réflexion des femmes parlementaires sur l'évaluation qu'elles font de la mise en œuvre du Programme d'action vingt ans après son adoption et vise à les mobiliser en vue de la 59e session de la Commission de la condition de la femme (CCF) de l'Organisation des Nations Unies, en mars 2015.

À l'issue des travaux, les femmes parlementaires ont adopté une Déclaration dans laquelle elles se sont engagées à poursuivre leur travail, au sein de leurs parlements respectifs, en faveur de la mise en œuvre accélérée, complète et effective du Programme d'action de Beijing. Les participantes ont appelé les réseaux de femmes parlementaires à mobiliser leurs membres afin qu'elles participent activement au processus d'examen des progrès réalisés dans l'application de la Déclaration et du Programme d'action qui se conclura, en mars 2015, lors de la 59e Session de la Commission de la condition de la femme de l'Organisation des Nations Unies.

Photographie officielle des participants, au séminaire Interparlementaire

Séminaire interparlementaire sur le 20e anniversaire de la déclaration et du programme d'action de Beijing

Activités à venir

- ✓ **59e session du Groupe de travail sur la discrimination à l'égard des femmes**
  → **20 octobre au 7 novembre 2014, Genève, Suisse**
- ✓ **Première session ordinaire de 2015 du Conseil d'administration d'ONU Femmes**
  → **9 février 2015, New York, États-Unis**
- ✓ **59e session de la Commission de la condition de la femme des Nations Unies, « Mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing »**
  → **9-20 mars 2015, New York, États-Unis**
- ✓ **Forum « Le renforcement de l'action des femmes en politique sur les cinq continents ».**
  → **Juin 2015, Brasília, Brésil**
- ✓ **Session annuelle du Conseil d'administration d'ONU Femmes**
  → **30 juin au 3 juillet 2015, New York, États-Unis**

★★★★★★★★★★

COMITÉ EXÉCUTIF DU RÉSEAU 2013-2015

Presidenta / President / Presidente / Présidente

Sra. Diva Hadamira Gastélum Bajo, Senadora
Cámara de Senadores de la Unión de los Estados Unidos Mexicanos

Vicepresidenta / Vice-President / Vice-Presidente / Vice-Présidente

Sra. Maria Conceição Vieira Santos, Deputada
Assembléia Legislativa do Estado de Sergipe, Brasil

REPRESENTANTES REGIONALES / REGIONAL REPRESENTATIVES
REPRESENTANTES REGIONAIS / REPRÉSENTANTES RÉGIONALES

América del Norte / North America / América do Norte / Amérique du Nord
Sra. Hilda Flores Escalera, Senadora
Cámara de Senadores de la Unión de los Estados Unidos Mexicanos

Cono Sur / Southern Cone / Cone Sul / Cône Sud
Sra. Maria Ines Pandeló Cerqueira, Deputada
Assembléia Legislativa do Estado do Rio de Janeiro, Brasil

El Caribe / Caribbean / O Caribe / Antilles
Sra. Aixa Hevia González, Diputada
Asamblea Nacional del Poder Popular de Cuba

Región Andina / Andean Region / Região Andina / Région andine
Sra. Segundina Flores Solamayo, Diputada
Cámara de Diputados de la Asamblea Legislativa del Estado Plurinacional de Bolivia

El Caribe / Caribbean / O Caribe / Antilles
Mrs. Sharon Ffolkes Abrahams, Member of Parliament
Parliament of Jamaica

Parlamentos regionales y organizaciones interparlamentarias / Regional Parliaments and Interparliamentary Organizations / Parlamentos regionais e organizações interparlamentares / Parlements régionaux et organisations interparlementaires

Sra. Rachel Marques, Deputada
União Nacional dos Legisladores e Legislativos Estaduais (UNALE)

Cono Sur / Southern Cone / Cone Sul / Cône Sud
Sra. Alicia Verónica Gutiérrez, Diputada
Cámara de Diputados de la Provincia de Santa Fe, Argentina

Asamblea fundadora de la Red y sede de la Secretaría / Founding Assembly of the Network and host institution of the Secretariat / Assembléia fundadora da Rede e sede da Secretaria /
Assemblée fondatrice du Réseau et hôte du Secrétariat

Mme Rita de Santis, Députée
Assemblée nationale du Québec

CONTRIBUTION DES MEMBRES

RITA LC DE SANTIS
Députée de l'Assemblée nationale du Québec
Adjointe parlementaire du ministre responsable de l'Administration gouvernementale et de la Révision permanente des programmes
Représentante du Secrétariat du Réseau des femmes des Amériques

LA SOUS-REPRÉSENTATION DES FEMMES DANS LES LIEUX DE POUVOIR : UN ENJEU DE TAILLE

Au Québec, jusqu'au début des années 1960, les femmes étaient tenues à l'écart des instances décisionnelles. Si elles sont désormais mieux représentées au sein des différents organes électifs et autres lieux de pouvoir, force est de constater qu'elles y occupent encore une place moins importante que les hommes et sont confrontées au phénomène du plafond de verre[1].

Le plafond de verre

Le concept de plafond de verre « symbolise les barrières invisibles qui empêchent les femmes d'atteindre les postes de décision les plus élevés, généralement dans la sphère publique et dans les organisations privées. Tant au travail que dans la vie politique, cette barrière artificielle […] faite d'attitudes et de préjugés organisationnels resterait en place malgré des décennies de développement social et des progrès réalisés vers l'égalité des sexes ».

En effet, la représentation des élues à l'Assemblée nationale du Québec plafonne autour de 30 % depuis les années 2000[2]. Lors des élections du 7 avril 2014 au Québec, 34 femmes ont été élues à titre de parlementaires, ce qui représente 27,2 % de la composition de l'Assemblée nationale du Québec. Il s'agit d'une diminution par rapport à la législature précédente, alors qu'un total de 41 femmes avaient été élues. Notons que le Québec n'a réussi qu'à deux reprises, soit en 2002 et en 2012, à atteindre le seuil de 30 % de femmes élues.

Au niveau municipal, les femmes occupent à peine 17,7 % des postes de maire et 30,7 % des postes de conseiller. La sous-représentation persistante des femmes en politique et au sein des différents lieux de pouvoirs demeure donc un enjeu préoccupant. Le Québec s'est doté de plusieurs mesures, programmes et plans d'action visant à améliorer la situation.

Parmi les efforts déployés, mentionnons la *Loi sur la gouvernance dans les sociétés d'État* adoptée en 2006. Cette loi prévoit notamment que les conseils d'administration des sociétés d'État et des organismes publics doivent être constitués d'hommes et de femmes à parts égales. Depuis, la parité a été atteinte en 2013, alors que 138 femmes (50,5 %) et 135 hommes (49,5 %) siégeaient à ces conseils d'administration. Avant l'adoption de cette loi, seulement 27,5 % des membres de ces conseils d'administration étaient des femmes. Les femmes occupent également une proportion de plus en plus importante des postes de haut niveau au sein de la fonction publique québécoise. Selon le Secrétariat du Conseil du trésor, elles occupaient, en 2012, 43,4 % des postes de cadres et 52,1 % des postes professionnels[3]. Il faut toutefois préciser que les postes de haute direction sont encore majoritairement occupés par des hommes.

[1] INSTITUTE FOR DEMOCRACY AND ELECTORAL ASSISTANCE (IDEA). Women in Parliament : Beyond Numbers, 2005, Stockholm, Julie Ballington et Azza Karam (éd.) (Page consultée le 15 octobre 2014)

[2] Le Directeur général des élections du Québec. « Femmes et politique : Facteurs d'influence, mesures incitatives et exposé de la situation québécoise, 2014, [En ligne], www.electionsquebec.qc.ca (Page consultée le 15 octobre 2014)

[3] Secrétariat du Conseil du trésor. «L'effectif de la fonction publique du Québec», 2012, [En ligne], http://www.tresor.gouv.qc.ca/fileadmin/PDF/effectif_fonction_publique/effectif11_12.pdf (Page consultée le 16 septembre 2014)

L'État québécois compte plusieurs organismes importants qui ont comme mandat de promouvoir l'égalité entre les sexes, dont le Conseil du statut de la femme et le Secrétariat à la condition féminine. À cet effet, la politique *Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait*, qui s'échelonne de 2006 à 2015, et son Plan d'action 2011-2015, ont instauré plusieurs mesures visant à faire augmenter la représentation des femmes dans les lieux de pouvoir. Parmi elles, mentionnons la reconduction du programme *À égalité pour décider* qui, depuis 1999, constitue le guichet principal permettant à divers organismes œuvrant dans le domaine de recueillir des subventions gouvernementales pour leurs actions. Pour la période 2011-2015, ce programme dispose d'une enveloppe budgétaire d'un million de dollars.

En outre, le Québec soutient différents programmes de sensibilisation et de formation proposés par des organismes de la société civile. Le Groupe Femmes, Politique et Démocratie a pour mission « d'éduquer la population en général, et plus particulièrement les femmes, à l'action citoyenne et démocratique et vise à atteindre la parité entre les femmes et les hommes dans les instances démocratiques québécoises[4] ». Cet organisme a créé le Centre de développement femmes et gouvernance qui organise des activités de réseautage, offre un programme de mentorat, donne des sessions de formation en leadership et met sur pied des écoles « Femmes et démocratie ».

Si ces quelques mesures ont contribué à une importante amélioration de la situation, le Québec doit poursuivre ses efforts afin de parvenir à une représentation plus paritaire des femmes au sein de tous les paliers décisionnels. À ce chapitre, il importe de continuer à développer des mesures innovantes tenant compte de l'importance de l'éducation citoyenne auprès des jeunes. Les femmes doivent se familiariser avec le milieu politique. Ainsi, un plus grand nombre d'entre elles se lanceront à l'assaut des lieux de pouvoir. À ce moment, un nouveau pas vers une véritable démocratie représentative sera franchi.

LA REPRÉSENTATIONDES FEMMES À L'ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

Année de l'élection	Nombre de députées élues sur 125	% de représentation des femmes à l'Assemblée nationale
2003	38	30,4 %
2007	32	25,6 %
2008	37	29,6 %
2012	41	32,8 %
2014	34	27,2 %

[4] Groupe Femmes, Politique et Démocratie, http://www.gfpd.ca (Consulté le 25 septembre)

LIZA PRADO
Députée de l'État de *Minas Gerais*
Brésil

LES FEMMES CONSTITUENT LA MAJORITÉ DES ÉLECTEURS À CES ÉLECTIONS AU BRÉSIL

En quatre ans, l'électorat féminin a augmenté de 5,81 % au Brésil, tandis que le masculin a pour sa part grimpé de 4,54 %. Selon les statistiques publiées par la Cour supérieure électorale (TSE), parmi les 142 822 046 électeurs, 52,13 % sont des femmes, soit un total de 74 459 424 électrices, tandis que les hommes totalisent 68 247 598 ou 47,79 % de l'électorat.

> ***« …j'ai espoir que nous réussirons à changer la culture et à encourager l'engagement des femmes à la vie politique nationale. »***

Même avec la hausse de l'électorat, la participation effective des femmes à la vie politique brésilienne reste encore faible. Le nombre de candidats devrait être au minimum de 30 % et au maximum de 70 % pour chaque sexe dans les postes de député fédéral, d'État, de district et de conseiller municipal. Cette règle vient de la Loi no 12.034/2009, laquelle rend obligatoire la présence des femmes au niveau des candidatures.

Actuellement, moins de 10 % des candidates ont été élues, ce qui est considéré comme un faible pourcentage par rapport à d'autres pays. Selon la Cour supérieure électorale (TSE), en 2010, 45 députées fédérales ont été élues au Brésil sur un total de 513 sièges. Au Sénat, seulement sept femmes ont été élues pour les 54 postes disponibles, soit 13 % du total. Dans le Minas Gerais, parmi les 77 députés d'État, seulement quatre sont des femmes : moi-même ainsi que trois autres.

Bien que nous ayons maintenant une femme comme présidente, la participation féminine est encore restreinte. En effet, le Brésil reste malheureusement loin quant au classement des femmes au parlement. Mais j'ai espoir que nous réussirons à changer la culture et à encourager l'engagement des femmes à la vie politique nationale.

C'est par l'autonomisation des femmes, l'amplification de leurs droits et l'inclusion dans les processus de prise de décision et de pouvoir que la démocratie se concrétisera en fait dans notre pays.

www.deputadalizaprado.com.br

http://lizaprado.blogspot.com.br/

lizaprado.imprensa@gmail.com

Texte original en portugais

DIVA HADAMIRA GASTÉLUM
Sénatrice de la République des États mexicains
Présidente du Réseau des femmes parlementaires des Amériques

LES ENFANTS MIGRANTS : LA RESPONSABILITÉ DE CHACUN

Dans le contexte actuel de notre région, l'un des thèmes qui préoccupent le plus l'opinion publique est ce que le président des États-Unis d'Amérique, Barack Obama, a qualifié de « crise humanitaire des enfants migrants ». Des filles, des garçons et des adolescents, qu'ils soient accompagnés ou non, traversent la frontière mexicaine pour fouler le sol des États-Unis en quête d'un rêve qu'ils réaliseront difficilement.

M. Obama a signalé qu'entre octobre 2013 et juin 2014, 57 000 filles et garçons avaient migré vers ce pays, certains à la recherche de leur famille et d'autres pour fuir la pauvreté et la violence dans leur État. Le fait de quitter son pays pour améliorer ses conditions de vie et fuir la pauvreté et la violence est une situation bien connue des Latino-Américains. Les chiffres qui ont été présentés au cours des derniers mois et la forme de déportation ont remis le thème de la migration à l'avant-plan.

La migration est un phénomène qui existe depuis longtemps. Cependant, la migration infantile a connu une augmentation importante depuis la promulgation de la note de service intitulée Deferred Action for Childhood Arrivals (Mesure différée à la suite de l'arrivée d'enfants). Le 15 juin 2012, Obama a annoncé que la National Security Agency ne déporterait plus certains jeunes sans-papiers qui sont arrivés aux États-Unis lorsqu'ils étaient enfants. Ceux-ci se verraient accorder une autorisation de résidence temporaire leur permettant de demeurer au pays en toute légalité durant une certaine période pour rechercher du travail ou poursuivre leurs études. La désinformation a généré de faux espoirs, ce qui a accéléré la migration infantile jusqu'à un niveau insoutenable.

Dans le but de fournir une intervention intégrale à l'égard de ce problème, il est essentiel de cerner les causes structurelles de la migration et de travailler pour les éliminer. Il est indispensable de déployer des efforts dans la région afin de progresser dans l'établissement de plans visant à stimuler la croissance économique et à améliorer les conditions de travail dans chaque pays, mais surtout d'investir dans l'élimination de la violence et de l'insécurité.

L'urgence de l'obtention de résultats exige la conception de protocoles internationaux en vue d'intervenir auprès des filles et des garçons migrants de manière à leur offrir un accès à des services et à des processus juridiques justes qui respectent le principe de l'intérêt supérieur de l'enfant. L'Amérique latine ne peut plus faire la sourde oreille aux conditions qui affectent des centaines de milliers de migrants victimes de mauvais traitements, de viols, de vols, ainsi que d'exploitation économique ou sexuelle.

Par conséquent, le Mexique a proposé des plans de soutien aux pays d'Amérique centrale pour rehausser le bien-être dans la région. M. Enrique Peña Nieto, président du Mexique, a présenté en juillet 2014, un programme intitulé Programa Frontera Sur (Programme Frontière sud), qui a pour objet de protéger les droits des migrants qui entrent dans le territoire mexicain et de redoubler les efforts de lutte au crime organisé.

" L'Amérique latine ne peut plus faire la sourde oreille aux conditions qui affectent des centaines de milliers de migrants victimes de mauvais traitements, de viols, de vols, ainsi que d'exploitation économique ou sexuelle. "

Ces mesures permettront assurément d'améliorer la situation des migrants qui entrent dans notre pays. Toutefois, la mise en œuvre d'une politique internationale pour rehausser les conditions migratoires est nécessaire et doit être entreprise sans délai.

Texte original en espagnol.

ALICIA GUTIÉRREZ
Députée provinciale
Santa Fe – Argentine
Membre du Comité exécutif du Réseau des femmes parlementaires des Amériques

PROSTITUTION ET TRAITE DE PERSONNES

En Argentine, la discussion sur la prostitution et ses liens avec la traite de personnes demeure d'actualité. Certaines personnes cherchent encore à isoler ces deux thèmes, ce qui suscite une réflexion.

En premier lieu, l'analyse du cadre réglementaire national en la matière – qui est conforme aux traités internationaux – révèle que le dénominateur commun est la sanction appliquée à la traite de personnes, parallèlement à l'exploitation sexuelle d'autrui et à la discrimination contre les femmes sous toutes ses formes. Mentionnons par exemple la résolution 317, datée du 2 décembre 1949, portant sur la convention adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies et ratifiée par l'Argentine en 1957, qui stipule que « la prostitution et le mal qui l'accompagne, à savoir la traite des êtres humains en vue de prostitution, sont incompatibles avec la dignité humaine et la valeur de la personne humaine et mettent en danger le bien-être de l'individu, de la famille et de la communauté ». Celle-ci est conforme aux protocoles et aux accords internationaux sur la répression de la traite de personnes qui sont en vigueur depuis 1903. Diverses lois qui vont dans le même sens ont été promulguées jusqu'à l'adoption, en 2012, de la *Ley Nacional Contra la Trata de Personas* (*Loi nationale contre la traite de personnes*), qui a pour effet de criminaliser cette pratique et de l'introduire dans le Code pénal argentin. En ce qui concerne la prostitution, il est interdit depuis 1937 de tenir ou d'administrer un local ou un établissement où la prostitution est exercée, et des sanctions sont prévues contre les personnes qui contreviennent à cette interdiction. Le Code pénal a par la suite été modifié afin d'établir des sanctions contre les individus qui promeuvent ou facilitent l'exercice de la prostitution par une tierce personne de quelque façon que ce soit.

> ***« Il faut unir nos efforts pour combattre cette industrie aberrante où le corps et la dignité des femmes sont vendus et achetés. »***

Cet aperçu de la réglementation délimite le cadre dans lequel se sont inscrits les débats qui ont mené à l'établissement de chacune des lois mentionnées, qui reposent sur la notion selon laquelle la prostitution est une forme de violence contre les femmes. Ces lois montrent également que l'Argentine a adopté une politique abolitionniste qui ne criminalise pas la prostitution en soi, mais plutôt le proxénétisme et l'exploitation sexuelle de tierces personnes.

Par ailleurs, certaines personnes estiment que l'exercice de la prostitution est un choix volontaire et exigent ou promeuvent sa réglementation. Sous cette optique, les femmes qui pratiquent cette activité sont appelées « travailleuses du sexe ».

J'estime que cette idée selon laquelle la prostitution est un choix libre est promue principalement par les personnes qui vivent de cette industrie fondée sur l'exploitation sexuelle d'autrui. En outre, il conviendrait de déterminer si ce choix n'est pas faussé par différentes raisons qui peuvent être d'ordre social, économique ou culturel. Pour ce qui est de l'idée de « travail », il s'agit d'une relation de travail atypique qui se base sur la marchandisation du corps des femmes et sur l'exploitation de celles-ci par des individus qui ne reconnaissent pas les droits de ces « travailleuses ».

Jusqu'à tout récemment, en Argentine, la plupart des prostituées défendaient leur droit à être des travailleuses du sexe autonomes, mais une autre vérité a été mise en lumière. Grâce à des recherches et à travers les médias, plusieurs d'entre elles ont révélé qu'il est très difficile d'exercer la prostitution de façon entièrement autonome. En effet, dans la plupart des cas, l'argent obtenu ne revient pas en totalité à la prostituée, mais plutôt en partie au proxénète dont elle relève, de même qu'à un réseau corrompu dont les assises reposent sur la connivence des forces de l'ordre et du milieu judiciaire. ➔

Les liens qui se tissent nécessairement entre la prostitution et la traite de personnes sont aussi mis en évidence par les statistiques fournies par des organismes publics, qui montrent que 75 % des victimes de traite de personnes sont secourues dans des lieux connus comme des tavernes ou des cabarets, qui sont en fait des maisons closes cachées.

En raison de ce qui précède et de l'inévitable diversité des points de vue, il est nécessaire de faire progresser le débat et d'aller enfin au-delà des contradictions qui ont cours depuis plus d'un siècle.

Pour entreprendre le démantèlement des réseaux d'exploitation sexuelle et de traite de personnes, j'ai présenté un projet de loi visant à fermer définitivement les locaux commerciaux qui opèrent comme maisons closes sous quelque enseigne que ce soit dans la province de Santa Fe, dans un effort pour réduire ce type de délits et reconnaître que cette responsabilité incombe à l'État.

Cette mesure a aussi été adoptée dans d'autres provinces argentines. Il est également nécessaire d'adopter des politiques publiques afin que les femmes cessent de se prostituer, que ce soit sous la contrainte ou par choix.

C'est en tenant pour acquis que la réalité décrite dans le présent document est la même dans le reste de l'Amérique latine que j'estime qu'une réflexion est nécessaire.

Il faut unir nos efforts pour combattre cette industrie aberrante où le corps et la dignité des femmes sont vendus et achetés.

Pour ce faire, il est indispensable d'écouter tous les points de vue, principalement ceux des personnes qui ont connu de près ou de loin cette situation.

Texte original en espagnol.